

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 798/2017
Date: 16 août 2017
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire: 495 17 1
Classification: Non classifié

Rapport de controlling EDT de 2017

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques,

arrête:

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport de controlling EDT de 2017.
2. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance de ce rapport.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil

Pièce jointe

- Rapport de controlling EDT de 2017